

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 décembre 2007**  
~~~~~

ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE
CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ARBORAS

N° 2-2 du bordereau - Rapport page 18

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2007, au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil. à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. MATEU Gabriel - M. NOUGAREDE Elie - M. PALOC Eric - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SALASC Philippe - M. YVANEZ André
M. ASENSI Raphaël donne procuration à M. NOUGAREDE Elie - M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne procuration à M. POUJOL Robert

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. BELLOC Jean-Paul - M. CABELLO Gérard - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LASSALVY Christian - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du 20 novembre 2006 portant sur l'aide à la définition de projets urbains communaux,

Vu les modalités de l'aide apportée par la communauté de communes en matière d'aide à la définition de projets urbains communaux,

Considérant que dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », il a été déclaré d'intérêt communautaire l'élaboration de documents permettant aux élus communaux et porteurs de projet de disposer d'éléments stratégiques et techniques sur des problématiques intéressant l'ensemble ou partie des communes de la communauté de communes,

Considérant que les terrains identifiés sur la commune d'Arboras dans le cadre de l'aide à la définition d'un projet urbain représentent des enjeux forts pour la commune,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marcel JOVER, Vice-président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'autoriser** le Président à signer une convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune d'Arboras

Cette dépense sera inscrite à l'article 617 chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget primitif 2008"

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2007-118 le 21 décembre 2007

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

N°118-2007